

Conseil national de sécurité du 3 juin 2020

Le Conseil national de sécurité (CNS) a annoncé ce 3 juin pour le secteur sportif que :

Dès le 8 juin,

La reprise des activités sportives est permise partout, tant en outdoor qu'en indoor, mais ces activités doivent être encadrées et ne peuvent compter plus de 20 personnes, comme c'était déjà le cas pour les entraînements ;

Les compétitions sportives peuvent également reprendre (sport amateur et professionnel) ;

Les sports avec contacts physiques rapprochés (boxe, judo, basket, volley...) peuvent reprendre, mais avec distanciation physique ;

Les salles de fitness peuvent rouvrir dans le respect d'un protocole.

Dès le 1er juillet,

Les activités sportives en groupe de 50 personnes (dont les stages) seront permises dans le respect de protocoles et des distances de sécurité.

Le public sera à nouveau autorisé lors des compétitions, mais il devra être assis

Par ailleurs, les piscines et espaces wellness restent fermés ainsi que les vestiaires et les douches.

De nombreuses précisions seront nécessaires et les autorités devraient les fournir via notamment des protocoles. Nous ne manquerons pas de vous les communiquer dès que possible.

Nous avons également été attentifs aux mesures relatives à l'HoReCa pour les cafétérias, buvettes, etc. de nos centres et clubs sportifs.

Le CNS a annoncé une possibilité de réouverture à partir du 8 juin, mais ici aussi sur base d'un protocole reprenant la distanciation physique (1,5 m), pas plus de 10 personnes à la même table, service à table uniquement, les serveurs doivent porter un masque et fermeture à 1 h du matin maximum.

Le télétravail reste recommandé partout où il est possible.

Enfin, la Première Ministre a rappelé lors de sa déclaration les "six règles d'or" en ce qui concerne les comportements individuels :

Mesures d'hygiène comme se laver les mains ou ne pas faire la bise ;

Privilégier les activités extérieures ;

Prendre des précautions supplémentaires quand on est en présence de personnes à risques ;

Distance de sécurité d'application sauf entre membres d'une même famille et pour les enfants de moins de 12 ans ;

Contacts sociaux rapprochés élargis à 10 personnes par semaine ;

Activités de groupe avec 10 personnes maximum par semaine, enfants compris (dans un parc ou au restaurant).